

# Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

**Date d'émission** donnée non disponible

Date de révision 2013-05-15

Version 4

# 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

# 1.1 Identificateur de produit

Code du produit 5155924

Nom du produit INDUSTREX Single Part Recharge de révélateur

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Réservé aux utilisateurs professionnels. Produit chimique pour la photographie.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Carestream Health France SAS, 1 rue Galilée, 93192 Noisy Le Grand cedex, France

# Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Informations sur le produit

+44 (0)870 6000245

Adresse e-mail

Pour obtenir des informations sur l'environnement, la santé et la sécurité, envoyez un

courrier électronique à : EMEAEHS@carestream.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407 CHEMTREC International 1-703-527-3887

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1

# Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

# Symbole(s)

Xn - Nocif

N - Dangereux pour l'environnement

Page 2/12

# Code(s) R

Carc. cat. 3;R40 - Muta. cat. 3;R68 - Xi;R36 - R43 - N;R50

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



#### **DANGER**

#### Contient Hydroquinone

#### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

# Conseils de prudence - EU (§28, 1272/2008)

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P406 - Stocker dans un récipient en aluminium résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion

#### 2.3 Autres informations

Propriétés physico-chimiques Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**Propriétés environnementales** Ne pas décharger dans l'environnement.

# 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.1 Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Composants dangereux

Page 3/12

Nom Chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Sulfite de potassium	Present	10117-38-1	10-20	-	donnée non disponible	donnée non disponible
Hydroquinone	Present	123-31-9	5-10	Xn; R22 Carc.Cat.3; R40 Xi; R41 R43 N; R50 Muta.Cat.3; R68	Acute Tox. 4 (H302) Muta. 2 (H341) Carc. 2 (H351) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	donnée non disponible
Carbonate de potassium	Present	584-08-7	1-5	Xn; R21 Xn; R22**	donnée non disponible	donnée non disponible
Bromure de sodium	Present	7647-15-6	1-5	-	donnée non disponible	donnée non disponible
Composants non danger	eux					
Nom Chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification (67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'Enregistrement REACH
Eau	Present	7732-18-5	68.97	-	donnée non disponible	donnée non disponible
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxy méthyl)amino]éthyl]-, sel de pentasodium	Present	140-01-2	1-5	R43	donnée non disponible	donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

# 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Maintenir l'oeil bien ouvert

pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente. Faire appel à une assistance médicale.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Protection pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et

les vêtements.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Provoque une sévère irritation oculaire. Éruptions cutanées.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter de façon symptomatique.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité aucun(e)

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Danger particulier**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

# 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Prévention des incendies et des explosions

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Page 5/12

Mesures techniques/Conditions de Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. stockage

Matières à éviter Oxydants forts. Acides. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Pas d'information disponible

# 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# 8.1 Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition

Nom Chimique	Union Européenne	F	Royaume Uni	Fra	nce	Espagne	Allemagne
Hydroquinone		STEL 1.5 mg/m <sup>3</sup>		TWA 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA 2 mg/n	n³
123-31-9		11	NA 0.5 mg/m <sup>3</sup>		)3 13	S+	
Nom Chimique	Italie	Portugal		Pays-Bas		Finlande	Danemark
Hydroquinone		Т	WA 2 mg/m <sup>3</sup>			TWA 0.5 mg/	
123-31-9			C(A3)			STEL 2 mg/r	
Nom Chimique	Autriche S**		Suisse		PologneNorvègeTWA 1 mg/m³TWA 0.5 mg/r		Irlande
Hydroquinone 123-31-9	STEL 4 mg/m³ TWA 2 mg/m³ B		S+ H* TWA 2 mg/m <sup>3</sup> C3 TEL 2 mg/m <sup>3</sup> M3	STEL :	I mg/m³ 2 mg/m³ Iczulajacy	TWA 0.5 mg/ K** A+ STEL 1.5 mg/	
Nom Chimique	Suède		Grèce		В	elgique	Hongrie
Hydroquinone 123-31-9	LLV 0.5 mg/m³ STV 1.5 mg/m³ S+	3 TWA 2			TWA 2 mg/m <sup>3</sup>		_
Nom Chimique	République Tchèqu	е	Luxembo	bourg		Russie	Estonie
Hydroquinone 123-31-9	TWA 2 mg/m³ Ceiling 4 mg/m³ S* Senzibilizátory				MAC	S* C 1 mg/m <sup>3</sup>	Sensibilisaatorid STEL 1.5 mg/m³ TWA 0.5 mg/m³
Carbonate de potassium 584-08-7	TWA 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling 10 mg/m <sup>3</sup>				MAC	2 mg/m³	
Bromure de sodium 7647-15-6					MAC	3 mg/m <sup>3</sup>	
Nom Chimique	Lettonie		Slovénie		Slovaquie		Croatie
Hydroquinone 123-31-9			STEL 2 m TWA 2 m M3 C3	ig/m³ g/m³	TWA	S* A 2 mg/m³	TWA 0.5 mg/m <sup>3</sup>
Carbonate de potassium 584-08-7	TWA 2 mg/m <sup>3</sup>						
Nom Chimique	la Turquie		Roumar	nie	В	ulgarie	Lituanie
Hydroquinone 123-31-9			STEL 2 m TWA 1 m		TWA	2.0 mg/m <sup>3</sup>	Alergenas+ Mutagenas Kancerogenas TWA 0.5 mg/m³ STEL 1.5 mg/m³
Carbonate de potassium 584-08-7							TWA 2 mg/m <sup>3</sup>

Page 6/12

#### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Pas d'information disponible

Niveau dérivé sans effet Concentration prévisible sans effet Pas d'information disponible (PNEC)

Pas d'information disponible

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection

individuelle

Informations générales Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites **Protection respiratoire** 

d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du

corps

vêtements étanches.

Protection des mains Gants de protection.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement,

> les locaux et les vêtements de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les

Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

égouts.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pas d'information Liquide Odeur

disponible

Couleur jaune clair Seuil olfactif Pas d'information

disponible

Propriété Valeurs Note - Méthode

Pas d'information disponible ph 10.7 Point/intervalle de fusion: Pas d'information disponible Point de congélation: Pas d'information disponible Pas d'information disponible

Point/intervalle d'ébullition 100 °C > 93.4 °C / > 200 °F Point d'éclair:

Pas d'information disponible Pas d'information disponible

Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air Limite supérieure d'inflammabilité Pas d'information disponible

Limite inférieure d'inflammabilité Pas d'information disponible

Code du produit 5155924 Version 4

Date de révision 2013-05-15

Page 7/12

Pression de vapeur 24 hPa
Densité de vapeur 0.6
Densité 1.26

.26 Pas d'information disponible Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

Hydrosolubilitécomplètement solublePas d'information disponibleSolubilité dans d'autres solvantsPas d'information disponibleCoefficient de partage : n-octanol/eauPas d'information disponibleTempérature d'inflammationPas d'information disponible

spontanée

Densité relative

Température de décompositionPas d'information disponibleViscosité:Pas d'information disponible

Propriétés explosivesPas d'information disponiblePropriétés comburantesPas d'information disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente: Pas d'information disponible

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas congeler.

#### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides. Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

# 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système

respiratoire.

Contact avec les yeux Irritant pour les yeux.

#### Contact avec la peau

Risque d'irritation. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

# Ingestion

Peut être nocif par ingestion. Risque d'étouffement, d'oppression poitrinaire, de troubles stomacaux, d'urticaire, d'évanouissement, de faiblesse et de diarrhées chez certains individus asthmatiques ou sensibles aux sulfites.

# Toxicité aiguë - informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydroquinone	320 mg/kg (Rat)	> 4800 mg/kg (Rat)	
Carbonate de potassium	1870 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	
Bromure de sodium	3400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	

h. a	
Nom Chimique	Autres informations utiles
Sulfite de potassium	irritation modérée de la peau
Hydroquinone	Irritation modérée des yeux
	Entraîne une sensibilisation chez le cochon d'Inde
	Irritation légère de la peau
	Peut être absorbé par la peau
	(1.1 ug/cm2/hr)
	Négatif dans les dosages de mutagénicité des bactéries. Preuves
	de mutagénicité (rupture des chromosomes, échange de
	chromatides sœurs) dans les études in vivo et in vitro sur l'animal
	L'hydroquinone a été classée mutagène catègorie 3 et
	cancérogène catégorie 3 par l'Union Européenne sur la base de
	tests effectués sur des rats et des souris à qui de l'hydroquinone
	a été administrée par gavage ou à hautes doses journalières en
	mélange aux aliments. Le Centre International de Recherche sur
	le Cancer (CIRC) a classé l'hydroquinone dans le groupe 3
	"inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme". Dans
	l'Union Européenne, une substance mutagène catégorie 3 est
	affectée de la phrase R 68 "Possibilité d'effets irréversibles" à des
	concentrations supérieures ou égales à 1% et une substance
	cancérogène catégorie 3 est affectée de la phrase R40 "Effet
	cancérogène suspecté - preuves insuffisantes" à des
	concentrations supérieures ou égales à 1%. L'exposition à des
	produits contenant de telles substances doit être maintenue en
	dessous des limites établies. De même, des dispositions
	spéciales doivent être prises pour les femmes enceintes ou
	allaitantes afin de s'assurer que les mesures appropriées ont été
	mises en place pour contrôler le risque.
Bromure de sodium	L'ingestion de sels de bromure peut causer des nausées, des
	vomissements ou des maux de tête, entraîner l'irritabilité, le
	délire, la perte de memoire, une diminution de l'appétit, une
	douleur articulaire, des hallucinations, lastupeur, le coma, et
	provoquer une éruption semblable à de l'acné sur levisage, les
	jambes et le tronc.
	р

Toxicité chronique

Cancérogénicité Contient un cancérogène connu ou suspecté.

Sensibilisation Un contact prolongé ou répété peut provoquer des réactions allergiques chez les

personnes très sensibles.

effets mutagènes Aucun essai spécifique n'a été réalisé sur ce produit. Des tests de mutagénicité sur les

ingrédients dangereux entrant dans la composition de ce produit ont montré des effets

mutagènes.

Effets sur l'organe-cible

Système nerveux central. Système respiratoire.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Effets écotoxicologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Informations sur le produit** Pas d'information disponible.

informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Sulfite de potassium		LC50 220 - 460 mg/L Leuciscus idus 96 h	
Hydroquinone	13.5 mg/L EC50 120 h (Desmodesmus subspicatus) 0.335 mg/L EC50 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50= 0.044 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 0.044 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 0.1 - 0.18 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 0.17 mg/L Brachydanio rerio 96 h	EC50 = 0.29 mg/L 48 h (Daphnia magna)
Bromure de sodium	5800 - 24000 mg/L EC50 96 h (Scenedesmus pannonicus)	LC50 24000 - 96000 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50= 24000 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 16000 - 24000 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50= 16000 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 15614 - 17428 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 1000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 0.054 - 0.081 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50> 1000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 5800 - 48000 mg/L 48 h (Daphnia magna) EC50 5700 - 10800 mg/L 48 h (Daphnia magna)
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxyméthyl)amino ]éthyl]-, sel de pentasodium	2.6 mg/L EC50 72 h (Desmodesmus subspicatus)	LC50> 300 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 1005 - 1250 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	EC50 > 500 mg/L 48 h (Daphnia magna)

# Toxicité chronique pour le milieu aquatique Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

# informations sur les composants

Pas d'information disponible.

# 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Page 10/12

#### Coefficient de partage n-octanol/eau Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Hydroquinone	0.5
Glycine, N,N-bis[2-[bis(carboxyméthyl)amino]éthyl]-, sel de pentasodium	-3.05

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Cette information est fournie pour aider les utilisateurs à une élimination appropriée des bains prêts à l'emploi préparés et utilisés selon les spécifications Carestream Health.

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Ne pas décharger dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives

Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Récipients vides Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de

petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi. Le code déchet est 15 01 02

Emballages en matières plastiques.

Emballages contaminés Les déchets d'emballage contaminés par des résidus dangereux devront être éliminés en

tant que déchets dangereux. Dans ce cas, le code déchet devient 15 01 10 Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

AUTRES INFORMATIONS Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon

l'application du produit.

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques. Consulter l'emballage du produit pour plus de renseignements.

#### IMDG

14.1. N° d'identification ONU UN3266

14.2. Nom d'expédition des Nations Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a

unies

**TNW** Hydroquinone, carbonate de potassium

Code du produit 5155924

Version 4

Date de révision 2013-05-15

Page 11/12

14.3. Classe de danger 8
14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Polluant marinHydroquinone14.6. Dispositions spéciales223, 274No EMSF-A, S-B

#### ADR/RID

14.1. N° d'identification ONU UN3266

14.2. Nom d'expédition des Nations Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a

unies

14.3. Classe de danger814.4. Groupe d'emballageIII14.5. Code de classificationC514.6. Dispositions spéciales274Étiquettes ADR/RID8

#### OACI/IATA

14.1. N° d'identification ONU UN3266

14.2. Nom d'expédition des Nations Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a

unies

Noms techniques Hydroquinone, carbonate de potassium

 14.3. Classe de danger
 8

 14.4. Groupe d'emballage
 III

 14.5. Code ERG
 8L

 14.6. Dispositions spéciales
 A3, A803

Ce produit satisfait aux exigences d'exemption pour quantité limitée. La caisse de transport est identifiée comme contenant une quantité limitée. Elle ne nécessite aucun autre étiquetage ou affichage, sauf transport par avion. Pour de l'information sur le transport, rendez-vous à : http://ship.carestreamhealth.com.

# 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationales

**EUINV** Est conforme à (aux) **TSCA** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) **DSL ENCS** Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) Chine Est conforme à (aux) **KECL** Est conforme à (aux) **PICCS** Est conforme à (aux) **AICS** Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, section 8(b)

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Code du produit 5155924 Version 4 Date de révision 2013-05-15

Page 12/12

#### Pas d'information disponible

# 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R36 - Irritant pour les yeux

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R40 - Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes

R68 - Possibilité d'effets irréversibles

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

# Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer par inhalation

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Date de révision 2013-05-15

**Révision** Mise à jour au format de FDS du règlement CLP (UE)

#### Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.